Envoyé en préfecture le 04/10/2024
Reçu en préfecture le 04/10/2024
Publié le 07/10/2024
ID : 050-200056844-20241004-DEL2024_253-DE

Pôle cohésion sociale et santé
Direction petite enfance
Rapporteur : Nadège PLAINEAU

CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°DEL2024_253
SÉANCE DU 2 OCTOBRE 2024

40 - CRÈCHE ÉGLANTINE
INSTALLATION D'UN NOUVEAU SYSTÈME DE CHAUFFAGE
AIDE FINANCIÈRE DE LA CAF DE LA MANCHE

Les locaux de la crèche Églantine sont loués par la Ville aux Cités Cherbourgeoises. Depuis plusieurs mois, la Ville avait signalé au bailleur des pannes successives de la chaudière de la crèche (vétusté et localisation dans une cave inondable),

Au regard des fermetures successives de la crèche occasionnées depuis des mois en raison de pannes de la chaudière, et au regard des termes de la convention d'occupation liant la Ville et le bailleur, qui laisse à la Ville la charge de l'entretien du bâtiment, celle-ci a pris la décision de la remplacer au premier semestre 2024.

Le système de chauffage a été entièrement revu. L'ancienne chaudière au fioul a été remplacée par deux pompes à chaleur, afin de garantir un confort thermique dans les locaux. Un automate va permettre la gestion et le suivi du chauffage avec l'installation d'une Gestion Technique Centralisée (GTC), afin de contrôler le bon fonctionnement de l'installation à distance. Cette installation a pu être implantée dans un autre espace au sous-sol de la crèche qui n'inonde pas.

Ce système de chauffage performant s'inscrit dans la démarche de la Ville de supprimer ses chaudières vétustes et émettrices de gaz à effet de serre pour des équipements plus fiables, plus performants, moins consommateurs d'énergie et ayant un impact moindre sur l'environnement.

La crèche Églantine a rouvert le 19 août après un travail d'expertise et de concertation avec les Cités Cherbourgeoises qui a permis à la ville de réaliser des travaux conséquents.

Le coût total des travaux s'est élevé à 71 970,63 € toutes taxes comprises.

La ville a transmis à la CAF une demande d'aide financière, afin de contribuer à améliorer les conditions d'accueil à la crèche Églantine. La demande de subvention faite à la CAF s'élève à 80 % du coût HT, soit 47 200 €.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la demande d'aide financière transmise à la CAF de la Manche.

Envoyé en préfecture le 04/10/2024
Reçu en préfecture le 04/10/2024
Publié le 07/10/2024
ID : 050-200056844-20241004-DEL2024_253-DE

Le conseil municipal est invité à autoriser la Ville à percevoir la subvention d'investissement de la CAF, pour un montant de 47 200 € HT en 2024, au titre des travaux réalisés pour le remplacement du système de chauffage à la crèche Églantine.

Vu l'avis favorable de la commission n°2 et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte.

Heure de vote : **19h53**		Nombre de votants : **54**	
Pour : **52**	Contre : **0**	Abstentions : **2** Catherine GENTILE Christian BERNARD	NPPV : **0**

Le Président de Séance,
Benoit ARRIVE
Signé électroniquement par : Benoit ARRIVE
Date de signature : 04/10/2024
Qualité : Président de séance

Le Secrétaire de Séance,
Sylvie LAINÉ
Signé électroniquement par : Sylvie LAINE
Date de signature : 04/10/2024
Qualité : Secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 04/10/2024
Reçu en préfecture le 04/10/2024
Publié le 07/10/2024
ID : 050-200056844-20241004-DEL2024_253-DE

Ville de Cherbourg-en-Cotentin
Département de la Manche

Conseil municipal du 2 octobre 2024

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :
Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 46
Date de la convocation et de son affichage : 19 septembre 2024

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

L'An Deux Mille Vingt-quatre, le deux octobre à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 19 septembre 2024 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

PRÉSENTS

AMBROIS Anne - AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit – BERHAULT Bernard - BERNARD Christian (mandataire BOUSSELMAME Noureddine à son départ 20h20) - BOUSSELMAME Noureddine (mandataire CATHERINE Arnaud jusqu'à son arrivée 19h15) – BROQUAIRE Guy - CATHERINE Arnaud - COUPÉ Stéphanie - DUVAL Karine - FRANÇOISE Bruno - GENTILE Catherine – GRUNEWALD Martine - HAMEL Estelle – HAMON-BARBÉ Françoise - HÉBERT Dominique - HÉBERT Karine - HÉRY Sophie - HULIN Bertrand - HUREL Karine - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel – LAGALLARDE Quentin - LAINÉ Sylvie – LE POITTEVIN Lydie – LEFRANC Bertrand - LEJAMTEL Ralph (mandataire PLAINEAU Nadège à son départ 19h35) - LEJEUNE Pierre-François - LELONG Gilles - LEMOIGNE Sophie – LEMOINE Morgan - LEPOITTEVIN Gilbert – LEQUILBEC Frédérik - MARGUERITTE Camille (mandataire BOQUAIRE Guy à son départ 19h42) - MARTIN Patrice - MORIN Daniel – MORIN Lucie - PERRIER Didier – PLAINEAU Nadège – RONSIN Chantal - ROUELLÉ Maurice - SIMONIN Philippe (mandataire VASSAL Emmanuel à son départ 20h45) - TARIN Sandrine (mandataire FRANÇOISE Bruno jusqu'à son arrivée 19h27) - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie - VASSAL Emmanuel – VIVIER Nicolas.

ABSENTS EXCUSÉS

BRANTONNE Pascal
FAGNEN Sébastien a donné procuration à DUVAL Karine
ISOIRD Valérie a donné procuration à BERHAULT Bernard
LEFAIX-VÉRON Odile a donné procuration à HÉBERT Dominique
MAGHE Jean-Michel a donné procuration à HAMON-BARBÉ Françoise
MARGUERITTE David a donné procuration à LEQUILBEC Frédérik
PECORARO Yvonne a donné procuration à VIVIER Nicolas
PIC Anna a donné procuration à ARRIVÉ Benoit
SOURISSE Claudine a donné procuration à LEPOITTEVIN Gilbert

Mme LAINÉ Sylvie conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 – CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification

Envoyé en préfecture le 04/10/2024
Reçu en préfecture le 04/10/2024
Publié le 07/10/2024
ID : 050-200056844-20241004-DEL2024_253-DE